

REGISTRE DES DELIBERATIONS

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU GARD

Nombre de membres	
Afférents Au Conseil Municipal	En Exercice
19	19
Présents	Qui ont Pris part Au vote
14	18

Date de la convocation
27/01/2022

OBJET
DE
LA DELIBERATION

ALSH :

**VALIDATION
DU MARCHÉ**



SEANCE DU 3 FEVRIER 2022

**DELIBERATION N°10
DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le trois février, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, exceptionnellement au Foyer (crise sanitaire), sous la présidence de Monsieur MAZAUDIER Jean-Claude, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à C. REWUCKI)
- B. ETTORI (procuration à J.-C. MAZAUDIER)
- F. MOUSSET (procuration à M. FILIPIAK)
- K. PERROTIN (procuration à L. RAVAT)
- C. VILLANUEVA, excusée

Anne-Laure HUNOT a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 16 décembre 2021 concernant le renouvellement de l'adhésion au groupement de commande avec La Calmette et Dions pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs sans hébergement.

La consultation a été effectuée par La Calmette, coordonnateur du groupement. C'est l'Association « Les Francas du Gard » qui a remporté le marché, pour un an, renouvelable 3 fois. Les tarifs proposés sont de 20,51 € par jour et 10,25 € pour une demi-journée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- Valide le marché conclu avec Les Francas du Gard pour l'organisation de l'Accueil de Loisirs sans Hébergement.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,
Jean-Claude MAZAUDIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20220203-DE10-030222-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/02/2022

Affichage : 09/02/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

